



Informations municipales

Décembre 2023

N° 77



Plus d'informations sur
www.waldolwisheim.fr

Réalisation et impression :
Mairie de Waldolwisheim

Permanences :
mardi 16h30 à 19h
vendredi 17h à 19h30

☎ 03.88.70.20.24
waldo.mairie@wanadoo.fr

🌐 : www.waldolwisheim.fr

Dépôt légal : 2023/12

Commune de WALDOLWISHEIM



Le mot du maire

Chers citoyens, chères citoyennes,

L'année 2023 est vraiment dans la lignée des années précédentes. Régulièrement une nouvelle crise fragilise des fonctionnements déjà éprouvés. Comment survivre à la crise énergétique, sanitaire, politique, géo-politique, sociale et environnementale ... sans faire une crise d'angoisse ?

Notre résilience, c'est-à-dire notre capacité à surmonter les grandes difficultés actuelles et à pouvoir s'épanouir en présence de grands risques est mise à rude épreuve. De plus, le gavage médiatique amplifie la perception des événements.

On ne parle pas assez des choses positives, celles qui fonctionnent, qui apportent de l'espoir. Elles existent au niveau national, régional et local.

En 2023, à « Waldo » étaient organisés une marche solidaire et un concert au profit des enfants malades. Ces deux manifestations ont attiré des centaines de personnes pour de grands moments de convivialité, de partage et de générosité.

D'autres événements associatifs connurent également un grand succès populaire. Ces moments de communion renforcent notre unité et développent ce vivre ensemble tellement utile et nécessaire.

Lorsque les citoyens s'engagent ensemble pour le bien commun, ils arrivent à déplacer des montagnes. Les journées citoyennes organisées par la municipalité relèvent de cette démarche. Les activités très diverses de ces matinées de travail du samedi matin sont vraiment utiles à la collectivité. Les rencontres se terminent toujours par un moment de convivialité. N'hésitez pas à rejoindre la vingtaine de bénévoles déjà engagés. Ensemble, c'est plus facile et mieux.

Merci à tous les acteurs de la vie locale et à vous tous qui les soutenez.

Dans cet esprit de partage, de fraternité et de confiance en l'avenir, au nom de toute l'équipe municipale,

*Je vous souhaite un Joyeux Noël et vous présente mes meilleurs
voeux de santé, de réussite et de paix pour l'année 2024.*



Le maire, Marc WINTZ

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme



Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) à l'adresse suivante :

<https://appli.atip67.fr/guichet-unique>

Pour vous aider dans cette démarche, un guide pratique est à votre disposition sur le site internet de la commune : www.waldolwisheim.fr rubriques Mairie -> Urbanisme -> Formulaires et dépôt en ligne.

À noter que si vous déposez votre demande en ligne, l'ensemble de la démarche se fera en ligne ... accusé de réception, demande éventuelle de pièces complémentaires, notifications, etc.

Recensement de la population

Cette année, la commune de Waldolwisheim réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.



Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser.

C'est encore plus simple sur Internet !



Une notice internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 18 janvier 2024.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements, etc

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent par ailleurs de déterminer la participation de l'État au budget de notre commune, définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, **identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, etc.), de commerces, de logements...

C'est sécurisé !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.



Inscriptions rentrée scolaire 2024/2025

Votre enfant est né en 2021 ? Il fera sa rentrée à l'école en septembre 2024.



Les écoles du réseau rural du Sternenberg proposent deux offres linguistiques, il est donc possible de choisir entre deux cursus : monolingue avec allemand renforcé ou bilingue allemand paritaire.

Afin de vous positionner définitivement lors des **inscriptions** qui auront lieu **du 18 au 28 mars 2024**, les parents des enfants concernés sont conviés à une réunion d'information « Mon enfant entre en Petite Section »

le lundi 12 février 2024 à 18h00 à la salle polyvalente de LUPSTEIN

Merci de prendre contact avec la coordinatrice du réseau du Sternenberg Mme KRAEMER Marie au 03.88.91.43.31 à partir du 19 février, afin de convenir du rendez-vous d'inscription.

Visite d'une championne

Depuis la rentrée en septembre, les enseignantes Mmes Anne Finck, Joëlle Kleinpeter et Céline Schnell travaillent avec les élèves de l'école de Waldolwisheim sur un projet en vue des Jeux Olympiques de Paris en 2024.

Chaque matin, elles ont mis en place deux rituels liés aux jeux olympiques et paralympiques : décompte du nombre de jours qui séparent du début des JO avec lecture d'anecdotes – vidéos toujours liées aux JO ; découverte d'un nouveau sport ou handisport – d'un athlète – d'un pays – d'un monument lié au pays avec vidéos ; lecture de romans et poésies liés au sport et aux JO.

Dernièrement, elles ont eu l'opportunité d'organiser une après-midi avec l'athlète de haut-niveau Pauline Stey. Les élèves étaient surexcités à l'idée de rencontrer cette championne de Waldolwisheim qui peut-être participera aux JO de Paris. Après leur avoir montré en classe des vidéos de présentation de Pauline, de son parcours, de ses courses, de ses victoires, des questions rédigées avec les élèves ont été soumises à Pauline, à la salle polyvalente.

Les 20 élèves de CE1-CE2 bilingues et 21 élèves de CE2 bilingues, tous très attentifs, ont écouté avec admiration la championne. Pauline Stey, 22 ans, a expliqué avec simplicité son parcours de sportive de haut niveau et sa sélection en équipe de France. Elle leur a transmis sa passion pour l'athlétisme mais leur a aussi soumis les contraintes liées aux entraînements et à l'aménagement de son planning. « J'ai 8 à 10 entraînements hebdomadaires en extérieur, soit environ 100 km de marche par semaine et ceci par tous les temps. Mon seul jour de repos est le dimanche. J'adore la compétition et les valeurs que le sport véhicule. Je vise la qualification pour les JO à Paris en 2024 ».

La maitresse, Mme Finck, s'est dit très heureuse de cette rencontre. « J'ai vraiment apprécié la gentillesse de Pauline, son accessibilité, sa simplicité et son feeling avec les enfants. Elle a su utiliser un vocabulaire adapté à l'âge des élèves pour leur transmettre sa passion. Elle leur a même montré ses médailles ».



Les deux classes suivront avec intérêt les exploits de Pauline jusqu'en juillet en projetant en classe des extraits de ses prochaines courses.

Centrales villageoises

L'autonomie énergétique du territoire, c'est aujourd'hui qu'elle se construit !

L'énergie est notre avenir ... elle est indispensable à notre territoire et nous devons exploiter toutes les opportunités qui existent et sont disponibles. Dans le domaine de l'énergie solaire, les toits des bâtiments publics, du fait de leur taille, sont souvent propices mais peu utilisés car les collectivités manquent de moyens financiers et humains pour investir dans des centrales photovoltaïques.

C'est là qu'intervient Centrales Villageoises du Pays de Saverne (CVPS), une entreprise citoyenne de production d'énergies renouvelables. Grâce à nos 8 installations qui fonctionnent sur les écoles, mairies, centres sportifs ou entreprises du Pays de Saverne, nous produi-

sons une électricité verte et locale. Ces investissements ont été possibles grâce à l'implication de nombreux citoyens qui deviennent actionnaires de CVPS en plaçant un peu de leurs économies (1 action = 100 €).

Nous pouvons et voulons produire encore plus d'énergie, donc financer encore plus d'installations ; pour cela nous avons trouvé de nouveaux toits à Steinbourg, Dettwiller, Saesolsheim et Ingwiller entre autres. En 2024, nous voulons concrétiser cela par un projet d'autoconsommation collective et pour cela nous comptons sur la participation d'un plus grand nombre de citoyens de notre territoire.



Devenez actionnaire et offrez une action à vos enfants, petits-enfants pour Noël.

Pour les particuliers qui ont le souhait de produire eux-mêmes une partie de leur énergie en autoconsommation individuelle, Centrales Villageoises organise **une commande groupée de kits photovoltaïques** en février: c'est une solution facile, avantageuse (économie sur les frais de livraison) pour avoir - dès les beaux jours du printemps - de l'électricité produite chez soi et pour sa propre consommation.

Tous nos projets (prochaines installations, kit PV, animations) sont consultables sur notre site : www.cvps.fr

Pour toute question, contactez-nous à l'adresse : paysdesaverne@centralesvillageoises.fr

Projet d'usine de méthanisation à Steinbourg

Le groupe CVE, producteur d'énergie renouvelable, projette de construire une usine de méthanisation entre Dettwiller et Steinbourg, près du canal.

Cette unité de méthanisation a pour objectif de collecter et de traiter les sous-produits organiques des filières alimentaires locales afin de produire :

- un gaz renouvelable injecté directement dans le réseau de gaz local
- un fertilisant organique naturel proposé aux agriculteurs locaux en remplacement des fertilisants chimiques.

À noter qu'à partir de 2024, les collectivités seront dans l'obligation de revaloriser les matières organiques non traitées jusqu'à présent.

Des réunions de présentation et de travail ont déjà eu lieu à Steinbourg et à la Communauté de Communes du Pays de Saverne (CCPS). Une opposition au projet a vu le jour à Steinbourg.

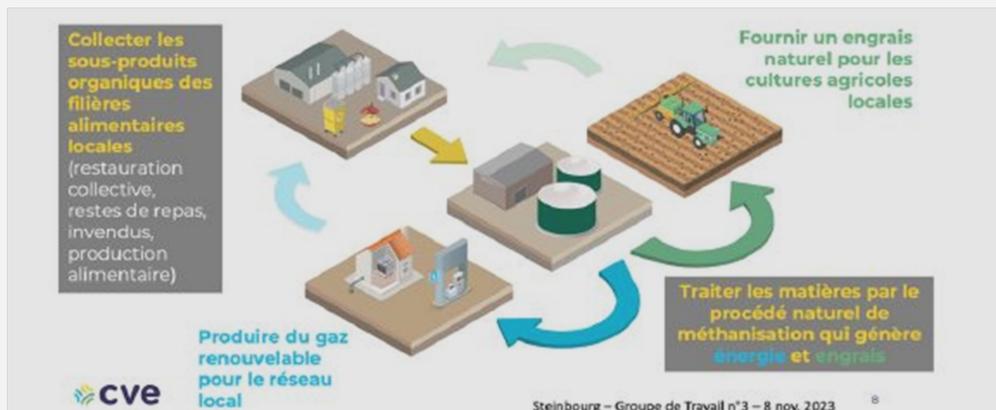
Le Conseil Municipal de Dettwiller s'est prononcé contre.

Environnement

Une consultation publique est prévue au printemps 2024. In fine, c'est la Préfète qui validera ou non le projet.

Le Conseil Municipal de Waldolwisheim, après deux débats le 17/10 et le 07/12 a formulé les observations suivantes dans ses comptes-rendus :

« ... il faut s'inquiéter quant à la concurrence vis-à-vis des intrants, en particulier les déchets de l'industrie agri-alimentaire (brasserie, malterie, amidonnerie, minoterie, ...) et les bio déchets (issus de centrales de déconditionnement : invendus, collecte dans les cantines, ...). Ces « gisements » sont déjà largement valorisés par des agriculteurs-méthaniseurs répartis sur toute notre région, à proximité des usines et très localement à Woellenheim et Littenheim. »



Smictom

À partir du 1er janvier 2024, chaque citoyen aura la possibilité de ne plus jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.

Quelles sont les solutions proposées par le SMICTOM ?

Aujourd'hui, **3 solutions s'offrent à vous** selon votre lieu de résidence :



Si vous possédez un jardin, le Smictom vous propose des **composteurs** à tarifs préférentiels (40€ le bac de 300L et 50€ le bac de 600L à compter du 1er janvier 2024) et subventionne à hauteur de 30€ l'achat d'un lombricomposteur, plus particulièrement adapté en appartement.

Si votre commune a opté pour les **placettes de compostage**, vous pouvez y déposer vos biodéchets, mais également profiter du compost que vous avez produit !



Enfin, si vous résidez dans un quartier avec des habitats collectifs, des points d'apport volontaire (ou « **bornes** ») vous permettent de déposer vos biodéchets. Ils seront envoyés en usine de méthanisation pour créer de l'énergie.

Pour connaître la localisation des bornes et des placettes, rendez-vous sur le site du Smictom !

J'ai déjà un composteur, est-ce que je dois plutôt mettre mes déchets dans une borne ?

Mais non ! Poursuivez votre démarche, le compostage à domicile est le tri le plus vertueux.

Lors de sa séance du 7 décembre dernier, le Conseil Municipal, considérant que la commune se situe en milieu rural et qu'elle ne compte pratiquement pas d'habitat collectif sans jardin (hormis les logements au-dessus de l'école) et que la meilleure solution pour les biodéchets est le compostage à domicile, solution sans transport polluant, a décidé de ne pas installer de dispositif collectif. Les locataires des logements au-dessus de l'école pourront utiliser le composteur qui se trouve dans la cour.

Service National Universel (SNU)

Le SNU s'adresse aux jeunes de nationalité française âgés de 15 à 17 ans.

- Il a **4 objectifs** :
- transmettre un socle républicain,
 - renforcer la cohésion nationale
 - développer une culture de l'engagement
 - accompagner l'insertion sociale et professionnelle



Étendu à l'ensemble des départements en 2020, il se compose :

- ➔ d'un séjour de cohésion (phase 1) de 2 semaines avec une formation civique, des activités sportives et culturelles
- ➔ d'une mission d'intérêt général (phase 2) de 84 heures dans un organisme choisi par le volontaire (association, service public, entreprise sociale, corps d'armée, domaine de la santé) tout au long de l'année qui suit le séjour de cohésion ou sur douze jours consécutifs.
- ➔ d'un engagement citoyen entre 3 et 12 mois (phase 3) sous la forme d'un service civique, d'un engagement dans les réserves opérationnelles de la gendarmerie et de l'armée, d'un bénévolat de longue durée auprès d'une association ou en tant que jeune sapeur-pompier.

À noter que :

- Le séjour de cohésion (phase 1) est entièrement pris en charge par l'État
- Les phases 2 et 3 ne sont pas obligatoires
- La phase 3 aura lieu entre 16 et 25 ans
- La validation de la phase 2 donne lieu à un passage gratuit à l'examen du code de la route ainsi qu'une validation de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté).

Actualités locales



Veillée de Noël

Près de 150 spectateurs ont applaudi la présentation de la Chorale Sainte Cécile en ce dimanche 17 décembre.

Cette année, la veillée était au profit des enfants malades du service de pédiatrie de l'hôpital de Saverne.

Marché de Noël

Dans une ambiance de fête, les visiteurs ont partagé un moment de convivialité vendredi 15 décembre à la salle polyvalente

Les plus jeunes furent même surpris d'y rencontrer le Père Noël.



Le chantier avance selon les prévisions. Chaque branchement est traité au cas par cas.

Après un arrêt lié aux fêtes et à une fermeture hivernale, l'entreprise reprendra les travaux en février par la rénovation du réseau d'eau potable.

Travaux



Activités de la Communauté de Communes du Pays de Saverne

A côté des services qu'elle organise au quotidien pour le bien-être des habitants du territoire, la Communauté de Communes du Pays de Saverne pilote l'exécution de son programme pluriannuel d'investissement pour préparer l'avenir.

Des chantiers d'envergure sont en cours et ne verront leur aboutissement que dans plusieurs mois. Il en est ainsi du projet scolaire/périscolaire de LUPSTEIN et de la voie cyclable, qui, construite en site propre, reliera SAVERNE et ROMANSWILLER.

La réhabilitation de la Maison de l'Enfance de DETTWILLER est placée sur plusieurs années, dans un souci essentiel de maintenir la continuité du service aux usagers. La tranche 2023 a été menée au cours de l'été.

Tous les travaux mentionnés, sans revêtir un caractère exhaustif des investissements de l'EPCI, concourent à améliorer le cadre de vie des habitants du territoire.

Moins spectaculaire assurément, mais tout aussi utiles pour la population, des actions au long cours sont reconduites depuis quelques années. L'achat groupé de haies et d'arbres fruitiers « haute-tige », l'intervention en faveur des mobilités douces à travers le versement d'une aide à l'achat de vélo à assistance électrique en complément de la prime d'État constituent quelques exemples qui illustrent ce propos.

Depuis le 1^{er} janvier, les accueils de loisirs sans hébergement sont, hormis ceux de SAVERNE, gérés par un prestataire privé, dans le cadre d'une délégation de service public. Pour autant, la ComCom reste vigilante à la qualité du service rendu au bénéfice des enfants. Le partenariat exigé avec le gestionnaire veille à proposer, comme par le passé, des activités pour les enfants : les sorties accrobranche, les ateliers culinaires, ou les rencontres avec divers artisans en témoignent.

Autant de changements et de dossiers que la CCPS suit de très près, avec des élus et des agents mobilisés et investis tout au long de l'année.



Multi accueil de Dettwiller

Agenda

Dimanche 14 janvier : Présentation des vœux de la municipalité à 10h30

Jeudi 18 janvier : Démarrage du recensement de la population

Samedi 20 janvier : Après-midi et soirée cinéma (FRW)

Mercredi 7 février : Collecte de sang à Waldolwisheim à partir de 17 heures (EFS)

Vendredi 26 avril : Collecte de sang à Furchhausen (Donneurs de sang)

Dimanche 30 avril : Sortie Maïkür (FRW)

Dimanche 12 mai : Fête patronale et repas paroissial (Chorale)

Week-end du 18-19-20 mai : Jumelage avec Thaon (Comité de Jumelage)

Lundi 20 mai : Journée pêche et détente (APPMA)

Dimanche 2 juin : Vide-greniers (FCW)

Dimanche 9 juin : Élections européennes

CONGÉS DE
NOËL



Le secrétariat de la
mairie sera fermé du
23 décembre
au 3 janvier inclus.





Naissances

Aaron, Thierry ROS est né le 26 juillet 2023

au foyer de Yannick ROS et Elodie REINBOLT, 13A rue Principale

Eloïse, Corinne, Anny BEIL est née le 2 août 2023

au foyer de Geoffrey BEIL et Morgane MARTZ, 13 rue Principale

Jonas KRIEGER est né le 13 novembre 2023

au foyer de Lionel KRIEGER et Laura WENDLING, 35 rue Principale

Nos félicitations aux heureux parents.

Mariage

François SCHEHR et Cynthia RETTER se sont unis le 26 août 2023



Nos félicitations et nos meilleurs voeux aux mariés.

Décès

Mme GUTH Jeanne, née KNORR, décédée le 4 novembre 2023 à l'âge de 94 ans

M. BARTH Antoine, décédé le 14 novembre 2023 à l'âge de 84 ans

Mme RALL Fernande, née GANTZER, décédée le 18 novembre 2023 à l'âge de 73 ans

Mme LINDER Marie-Antoinette, née WICKER, décédée le 28 novembre 2023 à l'âge de 97 ans

M. ENGEL Roland, décédé le 13 décembre 2023 à l'âge de 75 ans.

Nos sincères condoléances aux familles en deuil.



Grands anniversaires



89 ans : M. EBERHARDT Charles né le 13 octobre 1934

86 ans : Mme VOLLMAR née LORENTZ Florence le 2 novembre 1937

86 ans : Mme OCHS née KAPPS Marie Elise le 18 novembre 1937

85 ans : M. HAUSSER Maurice né le 26 août 1938

84 ans : Mme HEILMANN née SCHNEIDER Céline le 21 novembre 1939

83 ans : M. STEHLI Ernest né le 26 novembre 1940

83 ans : M. ANTONI Bernard né le 5 décembre 1940

83 ans : M. CASPAR Bernard né le 26 décembre 1940

82 ans : M. EBERHART Antoine né le 28 août 1941

82 ans : M. WEISS Alfred né le 15 octobre 1941

81 ans : M. MOEBS Bernard né le 7 octobre 1942

81 ans : M. ROESCH Martin né le 7 décembre 1942

80 ans : Mme ERNE née RITTER Paulette le 7 décembre 1943

Nos félicitations et nos meilleurs voeux aux heureux jubilaires.